

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 MARS 2017**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

L'an deux mil **dix-sept**, le **21 mars** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Trumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine LOBIN, Maire.

Date de la convocation : **14 mars 2017**

**Etaient présents Mmes et Ms les Conseillers Municipaux** : Martine LOBIN, Philippe DESJARDINS, Margarita ALVAREZ, Jérôme AUDEBEAU, Martine MOMMELE, Gisèle MOTTIER, Christian LOUSSERT, Michel BONNELLE, Virginie LABASQUE Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Séverine DUPONT donne pouvoir à Margarita ALVAREZ  
Séverine PAREDES donne pouvoir à Gisèle MOTTIER  
Mathias PAPON donne pouvoir à Christian LOUSSERT

Secrétaire de séance : Margarita ALVAREZ

Madame le Maire consulte le Conseil Municipal pour l'approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2017. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**03/17 – OBJET : DÉLIBÉRATION PRÉALABLE AU CHOIX DU CANDIDAT POUR LA MISSION CSPS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Madame le Maire fait un compte rendu des réunions de la Commission d'Appel d'Offres pour la mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs dans le cadre des travaux de restauration de l'église.

Les différents cabinets ayant candidaté sont :

- Qualiconsult Sécurité,
- BE2C ;

Le candidat ayant retenu l'attention de la Commission d'Appel d'Offres est :

- BE2C pour un montant TTC de 5 952 €;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Décide** de confier à BE2C la mission de Coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs dans le cadre des travaux de restauration de l'église de TRUMILLY.

Et d'autoriser Madame le Maire à accepter la proposition de BE2C pour un montant TTC de 5 952 €; à signer le devis correspondant et toutes les pièces afférentes au dossier.

**04/17 – OBJET : DELIBERATION PREALABLE A LA MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES TOITURES DE L'ÉGLISE**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Vu la délibération du 3 avril 2015 créant l'autorisation de programme / crédit de paiement pour les travaux de restauration de l'église répartissant comme suit les dépenses et les recettes,

Vu la délibération du 5 avril 2016 modifiant et ré échelonnant l'autorisation de programme / crédit de paiement pour les travaux de restauration de l'église répartissant comme suit les dépenses et les recettes,

Dépenses :

Projet		Opération	AP total TTC
Restauration de l'Eglise		90- Eglise	995 914,74
Année	Autorisations de programme HT	Autorisations de programme TTC	Crédits de paiement TTC
2016	83 333.34	100 000.00	100 000.00
2017	250 000.00	300 000.00	300 000.00
2018	248 790.91	298 549.09	298 549.09
2019	234 548.60	281 458.32	281 458.32
2020	85 659.60	102 791.53	102 791.53
<b>Total</b>	<b>902 332.45</b>	<b>1 082 798.94</b>	<b>1 082 798.94</b>

Recettes :

Année	Subvention DRAC	Subvention Conseil Départemental	Autofinancement
2016	40 000.00	25 000.00	35 000.00
2017	100 064.00	59 500.00	140 436.00
2018	100 064.00	59 500.00	138 985.09
2019	70 000.00	58 600.00	152 858.32
2020	22 000.00	21 400.00	59 391.53
<b>Total</b>	<b>332 128</b>	<b>224 000.00</b>	<b>526 670.94</b>

Considérant qu'à ce jour, seul le choix du CSPS a été effectué ;

Considérant que l'appel d'offre et le choix des entreprises de travaux seront effectués au cours de l'année 2017, et que par conséquent les travaux n'ont pas commencé ;

Il convient de réajuster les autorisations de programme et de crédits de paiement pour cette opération sans prorogation dans le temps.

Ainsi, le montant global de l'autorisation de paiement modifié est de 1.082.798,94 TTC soit 902.332,45 € HT et intègre toujours les trois tranches de l'opération de restauration de l'église :

Année	Autorisation de Programme HT	Autorisation de Programme TTC	Crédits de Paiement TTC
2017	166.666,68	200.000,00	200.000,00
2018	415 457.56	498 549.09	498 549.09
2019	234.548,60	281.458,32	281.458,32
2020	85.659,61	102.791,53	102.791,53
<b>Total</b>	<b>902.332,45</b>	<b>1.082.798,94</b>	<b>1.082.798,94</b>

Il convient également de réajuster les recettes prévisionnelles. L'opération étant financée par la DRAC, le Conseil Départemental et la commune.

Année	Subvention DRAC	Subvention Conseil Départemental	Part communale
2017	70.032,00	42.250,00	87.718,00
2018	170.096,00	101.750,00	226.703,09
2019	70.000,00	58.600,00	152.858,32
2020	22.000,00	21.400,00	59.391,53
<b>Total</b>	<b>332.128,00</b>	<b>224.000,00</b>	<b>526.670,94</b>

Après examen, la commission des finances en date du 28 février 2017,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- a adopté le montant de l'autorisation de programme et sa nouvelle répartition
- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération

**05/17 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Martine LOBIN, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Philippe DESJARDINS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice	section de fonctionnement	330 387.31	360 497.50	30 110.19
	section d'investissement	170 519.40	310 229.69	139 710.29
Reports des exercices précédents	section de fonctionnement		44 801.46	44 801.46
	section d'investissement	105 235.43		-105 235.43
Total réalisations + reports		606 142.14	715 528.65	109 386.51
Restes à réaliser à reporter de l'année n-1	section de fonctionnement			0.00
	section d'investissement	590 122.56	644 454.70	54 332.14
	total des restes à réaliser	590 122.56	644 454.70	54 332.14
Résultat cumulé	section de fonctionnement	330 387.31	405 298.96	74 911.65
	section d'investissement	865 877.39	954 684.39	88 807.00
	total cumulé	1 196 264.70	1 359 107.35	163 718.65

**06/17 – OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**07/17– OBJET : DELIBERATION PREALABLE A L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2016 qui présente un excédent de fonctionnement de **74 911.65 €**

Et un excédent d'investissement de **34 474.86 €**,

Il est proposé d'affecter ce résultat en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 74 911.65 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) et en recettes de la section d'investissement pour un montant de 34 474.86 € à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

**Vu** le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 pour le budget principal de la commune,

**DECIDE**

D'affecter le résultat de l'exercice 2016 au budget primitif 2017 comme suit :

- 002 – résultat de fonctionnement reporté : **74 911.65 €**
- 001 - résultat d'investissement reporté : **34 474.86 €**

Il est donc proposé au conseil d'approuver cette affectation.

**08/17 – OBJET : RECONDUCTION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE POUR L'ENSEMBLE DES EMPLOYES ET DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ADJOINT TECHNIQUE**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Vu** l'obligation de décider chaque année de reconduire ou non la prime de fin d'année correspondant à 60 % du salaire brut du mois de décembre de l'année en cours versée aux employés municipaux et l'indemnité de gardiennage de l'église versée à l'adjoint technique selon un barème communiqué chaque année par les services de l'Etat ;

**Vu** la demande présentée par Martine LOBIN à l'occasion du vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'ensemble des primes versées en 2016 pour l'année 2017.

**09/17 – OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017****Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2017 joint à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adopter le budget primitif communal 2017 comme suit :

- Section de **fonctionnement** : vote au chapitre et équilibré à **403 455.65 €**
- Section **d'investissement** : vote par opération et équilibré à **764 549.82 €**
- 

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
011	Charges à caractère général	76 150	0	99 770	99 770	99 270
012	Charges de personnel	69 830	0	78 960	78 960	78 960
014	Atténuation de produits	45 084	0	45 084	45 584	45 584
65	Autres charges de gestion courante	153 200	0	147 800	147 800	142 800
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>344 264</b>	<b>0</b>	<b>371 614</b>	<b>371 614</b>	<b>366 614</b>
66	Charges financières	3 200	0	210.44	210.44	210.44
67	Charges exceptionnelles	0	0	5 000	5 000	5 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	28 065.46	0	27 631.21	27 631.21	27 631.21
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>375 529.46</b>	<b>0.00</b>	<b>404 455.65</b>	<b>404 455.65</b>	<b>399 455.65</b>
042	Opération d'ordre entre sections			4 000	4 000	4 000
<b>TOTAL</b>		<b>375 529.46</b>	<b>0.00</b>	<b>408 455.65</b>	<b>408 455.65</b>	<b>403 455.65</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0</b>
---	----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>403 455.65</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
70	Produit des services	9 000	0	10 000	10 000	10 000
73	Impôts et taxes	169 228	0	175 044	175 044	170 044
74	Dotations et participations	149 500	0	145 500	145 500	145 500
75	Autre produits de gestion courante	3 000.00	0	3 000	3 000	3 000
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>330 728.00</b>	<b>0</b>	<b>333 544</b>	<b>333 544</b>	<b>328 544</b>
<b>TOTAL</b>		<b>330 728.00</b>	<b>0.00</b>	<b>333 544</b>	<b>333 544</b>	<b>328 544</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>74 911.65</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>403 455.65</b>
--	-------------------

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>372 361.24</b>	<b>302 588.90</b>	<b>132 058.25</b>	<b>132 058.25</b>	<b>434 647.15</b>
16	Remboursement d'emprunts	4 500	0	4 844.74	4 844.74	4 844.74
020	Dépenses imprévues invest.	6 334.02	0	12 024.27	12 024.27	12 024.27
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10 834.02</b>	<b>0.00</b>	<b>16 869.01</b>	<b>16 869.01</b>	<b>16 869.01</b>
<b>45</b>	<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>473 491.13</b>	<b>287 533.66</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>287 533.66</b>
040	Opérations d'ordre entre section.	0	0	6 000	6 000	6 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	19 500	19 500	19 500
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 500</b>	<b>25 500</b>	<b>25 500</b>
<b>TOTAL des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>856 686.39</b>	<b>590 122.56</b>	<b>174 427.26</b>	<b>174 427.26</b>	<b>764 549.82</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>0</b>
--	----------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>764 549.82</b>
---	-------------------

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR+vote)
13	Subvention d'investissement	131 386	118 096	81 078	81 078	199 174
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>131 386</b>	<b>118 096</b>	<b>81 078</b>	<b>81 078</b>	<b>199 174</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	12 439.17	0	4 542.26	4 542.26	4 542.26
1068	Excédents de fonctionnement	95 000	0	0	0	0
<b>Total des recettes financières</b>		<b>107 439.17</b>	<b>0</b>	<b>4 542.26</b>	<b>4 542.26</b>	<b>4 542.26</b>
<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>		<b>723 096.65</b>	<b>526 358.70</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>526 358.70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>961 921.82</b>	<b>644 454.70</b>	<b>217 789.17</b>	<b>85 620.26</b>	<b>730 074.96</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>34 474.86</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>764 549.82</b>
---	-------------------

#### **10/17 – OBJET : VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux appliqués aux bases notifiées et révisées par les services fiscaux en 2017 et de fixer les taux de la commune comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux	Produit
Taxe d'habitation	479 500 €	14.08 %	67 514 €
Foncier bâti	311 600 €	17.41 %	54 250 €
Foncier non bâti	90 000 €	34.86 %	31 374€
<b>Total</b>	<b>881 100 €</b>		<b>153 138 €</b>

**11/17 – OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention de 4 000 € au budget du CCAS pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer la somme de 4 000 € au budget du CCAS.

**12/17 – OBJET : DELIBERATION PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

**Mesdames MOTTIER et MOMMELE membres de la VMEH s'abstiennent pour leur association.**

Les principes ayant guidé les discussions en vue d'attribuer les subventions ont été les suivants :

- Implication de l'association dans la vie de la commune que ce soit par son rayonnement à l'extérieur de la commune, sur les événements communaux, etc...
- Sa capacité à rassembler des Trumillois dans la vie de l'association,
- La condition que les associations subventionnées concernent des domaines diversifiés : culture, activités sportives, loisirs, sociales, d'entraide, d'information...

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Désignation	Montants
Art en chemin	300 €
Club Léo Lagrange	1 000 €
Etoile Sportive Ormoy Duvy	100 €
MJC – Participation suivi contrat Enfance et Jeunesse	150 €
Office de tourisme – Participation financière au Festival des 35 clochers	140 €
Les Perles de Trumilly	400 €
Radio Valois en Multien	100 €
Envol	40 €
VMEH	400 €
ADMR	60 €
KEDO LIBÉRIA	60 €
<b>Total</b>	<b>2 750 €</b>

Pour un total de 2 750 € et d'inscrire la dépense à l'article 6574 de la section de fonctionnement, et autorise Madame le Maire à verser ces subventions.

**13/17 – OBJET : DELIBERATION PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET A MME DE DOMENICO SYLVIE TRESORIERE**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Vu l'article 97 de la loi 82.213 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, vu le décret 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions

d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer des indemnités de conseil et de budget.
- que l'indemnité de conseil et de budget sera calculée selon des règles définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Madame Sylvie DE DOMENICO, receveur municipal de Crépy-en-Valois.

**12/17 – OBJET : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**    **Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Madame le Maire rappelle au conseil que conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé ou prévoyance.

Le maire propose à l'assemblée :

**Article 1 :** de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité pour le risque prévoyance en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

**Article 2 :** de fixer à 10 euros par personne affiliée à la complémentaire santé le niveau de participation de la commune à la protection sociale des agents comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, d'adopter les modalités ainsi proposées et de fixer la participation communale à 10 euros par personne affiliée à la protection sociale complémentaire.

**13/17 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**    **Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Martine LOBIN propose de délibérer pour demander une subvention au titre de la Réserve Parlementaire de Monsieur DEGAUCHY pour l'achat de matériel de sonorisation et de projection. Elle explique que ce matériel sera utilisé lors des commémorations, lors de la présentation du budget annuel mais aussi par exemple pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme ou toute autre réunion publique

Le montant du projet s'élève à 2 500 € TTC.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de solliciter une subvention à son taux maximum au titre de la Réserve Parlementaire de Monsieur DEGAUCHY pour l'aider à financer l'achat de matériel de sonorisation et de projection selon les capacités de financement pour un montant estimé à 2 500 € TTC.



**14/17 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Suite à la délibération du 4 décembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmé Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour la mise en accessibilité des installations composant la phase deux.

Cette deuxième phase de travaux concerne :

- Le sanitaire public sous le préau de la cour de la mairie
- L'école.

Le montant du projet s'élève à 15 650 € HT.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de solliciter une subvention à son taux maximum au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2017, pour l'aider à financer la mise en accessibilité du sanitaire public sous le préau de la cour de la mairie et de l'école selon les capacités de financement pour un montant estimé à 15 650 HT.

**15/17 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE FINANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

Vue la possibilité de cumuler subvention au titre de la DETR et subvention du Conseil Départemental de l'Oise, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département pour la mise en accessibilité de la mairie pour la mise en accessibilité des installations composant la phase deux.

Cette deuxième phase de travaux concerne :

- Le sanitaire public sous le préau de la cour de la mairie
- L'école.

Le montant du projet s'élève à 15 650 € HT.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de solliciter une subvention à son taux maximum, pour l'aider à financer la mise en accessibilité du sanitaire public sous le préau de la cour de la mairie et de l'école selon les capacités de financement pour un montant estimé à 15 650 HT.

Divers

\* Monsieur Desjardins informe le Conseil Municipal que le prix de la boucle magnétique pour les malentendants était de 250,00 € H.T.

\*Concernant le vote à la CCPV pour la validation au PLUI, Monsieur Desjardins précise que 40 % de la population avait voté contre et rappelle que 25 % des communes et 20 % de la population était nécessaire à cette validation.

\* Concernant la fête communale Madame Alvarez transmet une information de la part de Madame DUPONT qui a contacté l'entreprise qui loue les structures gonflables. Celle-ci propose une livraison et récupération gratuite si la commune lui permet d'installer ses quads gratuitement pendant la fête communale.

La séance est levée à : 23h